



Certification "CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUES" - RS7264
FORMATION INTERVENANT SPECIALISE EN ATELIER ARTISTIQUE - i2a

*Différentes journées de sélections sont organisées tous les mois en visio-conférence.
Elles sont proposées aux candidats après validation de leurs dossiers de candidature.
La formation i2a - RS7264 est accessible aux personnes en situation de handicap.*

Promotion 2026 : 8 modules en présentiel sur Tours (37) - 240h

Objectifs & Evaluations	Modules	Dates	Formateurs	Tarifs	
<p>OBJECTIFS DE LA FORMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser une demande d'intervention en atelier artistique Concevoir un projet d'atelier artistique structuré et adapté à la demande et au public. <ul style="list-style-type: none"> Rédiger une proposition d'atelier artistique Préparer son intervention (matériel, moyens) Animer un atelier de manière adaptée aux objectifs artistiques et pédagogiques visés, aux publics Adopter une posture et communication efficace et adaptée à l'atelier et au public <ul style="list-style-type: none"> Évaluer son intervention Mettre en œuvre et faire évoluer son projet professionnel <p>-----</p> <p>EVALUATIONS ET VALIDATION :</p> <p>ÉVALUATION EN COURS DE PARCOURS DE FORMATION Évaluation tout au long des modules sur les items suivants : modalités relationnelles, compréhension et respect des consignes, respect du cadre et rigueur, capacité d'élaboration de synthèse, comportement, capacité d'autoévaluation, mise en pratique de la proposition. Rédaction d'un rapport de stage + Évaluation du stage par le maître de stage</p> <p>VALIDATION DES COMPÉTENCES Conditions d'accès à la validation des compétences : Avoir suivi l'ensemble des modules de la formation professionnelle continue conduisant à la validation des compétences par la voie d'accès formation continue de 240h. Avoir suivi un stage pratique de 210h et validé le rapport de stage. Avoir validé son projet professionnel. La commission pédagogique analyse l'ensemble de toutes les évaluations et statue sur l'accès aux épreuves d'évaluation des compétences.</p> <p>ÉVALUATION DES COMPÉTENCES FACE A UN JURY : Le candidat devra réaliser : La préparation en amont d'un dossier de mise en place d'un atelier artistique puis la soutenance devant le jury. Une mise en situation professionnelle d'animation d'un atelier artistique devant un jury.</p> <p>Les 2 épreuves devront être réussies pour la délivrance de la certification "Concevoir et animer des ateliers d'initiation et de développement artistiques".</p>	1 - Art et Humanité	12 au 16 janvier 2026			
	2 - Art et créativité	16 au 20 février 2026	Notre équipe pédagogique est composée d'artistes musiciens, platiciens, danseurs, d'art-thérapeutes modernes, de professionnels (enseignante spécialisée, chargée de mission en éducation/promotion de la santé, responsable administrative, entrepreneur de spectacles, animateur artistique).	4 620€ en financement individuel 577,50 € par module	
	3 - Techniques d'animation artistique	16 au 20 mars 2026			
	4 - Approche pédagogique	20 au 24 avril 2026			6 300€ en financement assisté 787,50€ par module
	5 - Conception, rédaction et gestion d'un projet	8 au 12 juin 2026		Formateurs intervenant dans ce programme :	
	6 - Expression – Communication – Relation	06 au 10 juillet 2026		- Nathalie Berthomier - Nadège Bordessoules - Adeline Fusillier	
	7 - Art adapté et Art dans le soin	7 au 11 septembre 2026		- Anaïs Homo - Marion Legeay - Karen Toutain - Louise Tuffet	Journée de présentation et de sélection 30€
	8 - Synthèse	30 novembre 2026 au 04 décembre 2026			

Tous les modules ont lieu aux mêmes horaires :
du lundi au jeudi : 9h-12h15 13h45-17h
le vendredi : 9h-13h

Coordonnées référent stagiaires et handicap :
Florence Rainereau
contact@afratapem.fr - 02 47 51 86 20

[Cliquer ici pour accéder au règlement intérieur.](#)